

Mai 2002

Numéro 0

La feuille sur le vent

Note d'information du CAUE 11 sur l'énergie éolienne dans l'Aude

Pourquoi des éoliennes dans l'Aude ?

Les énergies fossiles et fissiles portent gravement atteinte à notre environnement : réchauffement de la planète, pollution des sols et de l'eau... Les réserves de pétrole, gaz ou uranium sont par ailleurs réduites à quelques dizaines d'années.

L'Union européenne demande à chaque état membre de favoriser les énergies renouvelables. L'objectif fixé à la France est de passer à 21 % en 2010, soit une augmentation de 40% de la contribution des énergies renouvelables dans la production électrique nationale. Les études de l'ADEME montrent que le gain sera en grande partie obtenu par l'éolien, qui va amener les 3/4 de l'augmentation. Après l'Ecosse, le Languedoc-Roussillon est la région la plus ventée d'Europe, surtout dans sa partie audoise. L'Etat facilite l'émergence d'une filière éolienne en fixant un prix de rachat garanti de l'électricité produite grâce au vent. Mais un système de péréquation rentabilise l'installation d'un parc dans des endroits moins ventés. Cela évite une concentration de machines sur un territoire restreint.



Parc éolien de Roquetaillade

Pour un développement concerté et raisonné de l'éolien

Depuis le 2 avril, le CAUE (*) met à votre disposition un chargé de mission pour accompagner le développement de l'énergie éolienne dans le département de l'Aude. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), à l'initiative de cette mission, met ainsi en place un outil d'aide à la décision.

Mieux informer les élus locaux et la population, accompagner les projets dans le sens du développement local : tel est l'objectif global de la mission confiée par l'ADEME au CAUE.

Grâce à la constitution d'un **centre de ressources**, les Audois vont disposer de renseignements fiables et objectifs sur tous les aspects liés à l'implantation d'un parc éolien : la législation, qui est en pleine évolution, les revenus, la fiscalité, les contraintes environnementales, etc.

L'information passe par la publication de cette note, relayée par une version en courrier électronique, puis un site Internet. Pour mieux comprendre les enjeux, données et reportages locaux sont accompagnés par un rappel du contexte énergétique français et mondial.

À la demande des élus locaux, des socio-professionnels et d'associations, le chargé de mission peut dès aujourd'hui donner une information plus ciblée lors de réunions. Au besoin, des visites de sites existants peuvent être organisées afin que chacun puisse

constater l'impact réel d'un parc éolien. Par les investissements importants qu'ils nécessitent, et une base d'imposition élevée, les parcs éoliens génèrent des revenus importants en taxe professionnelle pour les collectivités locales.

Dans sa mission d'accompagnement, le chargé de mission privilégie les projets engagés dans une **intercommunalité** : ceux-ci assurent une répartition plus juste de la richesse et permettent une implantation cohérente à l'échelle d'une micro-région.

L'investissement dans l'éolien n'est pas le monopole de groupes industriels. **Particuliers ou collectivités** peuvent prendre des parts dans cette filière. L'appropriation des projets par les Audois est aussi une priorité. Cette mission a pour but de donner les éléments de réflexion permettant un développement raisonné de l'éolien dans le département. Elle rejoint ainsi la mission habituelle de service public du CAUE pour les projets architecturaux.

Contact chargé de mission / Franck Turlan
06 79 72 90 87 / aude.eolienne@free.fr

Il a baptisé son entreprise Alizé. Mais Jean-Paul Boulze aurait pu revendiquer sans peine l'appellation "cers et marin" tant il est motivé par l'ancrage de l'éolien dans le développement local. « *Ce n'est pas parce que nous sommes Audois que nous devons nous contenter de regarder tourner les hélices* », dit-il.

Plutôt que de chercher à maîtriser un maximum de foncier, dans l'espoir de réaliser un ou deux parcs avec un gros investisseur, Jean-Paul Boulze préfère se concentrer sur « *un projet bien ciblé, qui représente une puissance significative (...) Mon but est de travailler en collaboration avec des gens qui, seuls, n'ont pas les moyens de développer un parc éolien* ». **Il cherche donc à nouer des partenariats avec des locaux qui ont envie de s'impliquer dans un projet au-delà du simple fait de toucher un loyer ou une taxe professionnelle.**

Pour lui, il y a deux moyens de parvenir à une participation locale :

1 – l'ouverture du capital de la société d'exploitation à des particuliers ou des collectivités. Ce n'est pas le plus facile car les sommes en jeu sont énormes (environ 1000 euros le KW installé). « *À Dunkerque, ils ont créé une société d'économie mixte. Mais dans une SEM, la collectivité doit avoir obligatoirement 51% du capital. Je ne vois pas comment une petite commune comme Sallèles-Cabardès aurait pu se lancer là dedans* ».

La difficulté est la même avec les particuliers, pour qui le "ticket d'entrée" est élevé, mais peut-être pas inaccessible. « *Je pense que si on ouvre le capital à hauteur de 10% , ce serait déjà bien. Il faut savoir que ça ne rapporte pas immédiatement mais que*



c'est un placement avec des retombées de 8 à 10% sur 20 ans », estime Jean-Paul Boulze. Par "investisseurs locaux", il entend les personnes concernées par l'implantation d'un site éolien près de leur lieu de vie, et non des Audois argentés qui visent la défiscalisation.

2 – la rétribution des propriétaires des terrains sur lesquels les éoliennes sont implantées. « *Dans un autre département, je travaille avec des bergers qui se sont fédérés en association, dans un premier temps, puis en groupement d'intérêt économique (GIE). Ils toucheront un pourcentage sur les bénéfices* ».

Dans les Corbières, Jean-Paul Boulze mène une action similaire avec une structure intercommunale. « *On innove en matière de développement. Un juriste planche là-dessus pour le compte des communes. Le projet est plus difficile à développer qu'à travers un bail. Pour l'entreprise, c'est moins rentable à court terme que de faire du business pur. Mais au final, c'est beaucoup plus intéressant* ».

Contact : Alizé Energie / 04 68 25 80 88
jpboulze@alize-energie.com

Dans le monde

Près de 3/4 des 24554MW de puissance éolienne installée proviennent des parcs européens.

À elle seule, l'Allemagne affiche une puissance supérieure au tiers de la capacité mondiale. En Europe, l'Espagne arrive en seconde position avec 3660 MW ; le Danemark 3^{ème} avec 2417 MW. Les autres pays de l'UE sont loin derrière. La France pointe en 11^{ème} position sur 15 avec 94 MW.

La progression de l'éolien est de 40% sur un an au niveau mondial. Les Etats-Unis ont la plus forte augmentation : plus 65, 8%. Leur capacité éolienne est aujourd'hui de 4237MW.

Parmi les 10 plus grands constructeurs, 4 sont des sociétés danoises, dont le leader Vestas. La société espagnole Gamesa est en seconde position.

Source : EurObserv'ER

Enquête autour de 8 parcs éoliens dans l'Aude 86 % de la population favorable

L'implantation de parcs éoliens soulève des réactions négatives chez certains riverains. Mais comme l'indique une enquête nationale réalisée pour l'ADEME, plus on se rapproche des communes disposant d'éoliennes, plus les appréciations sont positives.

Dans la région

Spécialiste de l'éolien de faible et moyenne puissance, **la société Vergnet a inauguré à Béziers un atelier de fabrication de pales.**

Ces dernières mesurent au maximum 12,65 m et sont bien sûr destinées en priorité aux machines Vergnet. Pour mener cette activité, la société a créé une filiale, "Aérocomposit occitane" qui emploie aujourd'hui 8 personnes. D'ici 2004, le nombre de pales fabriquées chaque année devrait passer de 45 à 200, tandis que l'effectif augmenterait jusqu'à 25 salariés.

Contact :

Aérocomposit occitane
04 67 76 10 86
aerocomp@wanadoo.fr

La société française Jeumont reprend les travaux sur la première tranche du **site d'Escales-Conilhac**. Ils avaient été suspendus pour cause de faillite du sous-traitant chargé de fabriquer les pales. Les travaux s'échelonnent d'avril à juillet 2000. Jeumont devrait enchaîner sur la réalisation de la seconde tranche : sept machines à Conilhac-Corbières.

Quand on l'interroge, la "majorité silencieuse" estime très largement positive l'implantation de parcs éoliens sur sa commune : 86% des personnes sondées plus précisément. C'est l'un des enseignements que l'on peut tirer de l'enquête réalisée en début d'année auprès de 300 Audois et de 2500 personnes sur le plan national.

Dans l'Aude, comme dans toute la France, **le premier élément retenu est que ces installations ne polluent pas** (96%), ne produisent pas de déchets (95%) et n'aggravent pas les changements climatiques (91%). En revanche, des différences de perception se font jour entre le "Français moyen" et l'Audois qui vit à proximité d'un parc éolien. Ce dernier perçoit davantage « une source de développement pour la région », un « démontage facile » et même un caractère « esthétique » des éoliennes (55%). **Plus la population habite à proximité des éoliennes, plus son appréciation est positive.**

La question de l'esthétique laisse une grande place à la subjectivité : certains voient l'éolienne comme une mise en valeur du paysage ; d'autres jugent au contraire qu'elle le défigure. Détail significatif : 42% des personnes habitant une commune audoise limitrophe d'un parc estiment qu'elles sont esthétiques, contre 61% lorsqu'elles résident sur la commune d'implantation des éoliennes. Quand les Audois voient un parc près de leur maison alors qu'ils n'ont pas pesé sur la décision et qu'ils ne bénéficient pas des retombées financières, l'a priori est moins favorable.



L'enquête fait apparaître un déficit d'information avant la création des parcs éoliens. 43% des personnes informées ont été mises au courant par le bouche-à-oreille. **Seules 28% ont été invités à des réunions d'information publiques** ; 17% à des réunions de consultation où elles ont pu émettre un avis. Deux tiers des sondés dans l'Aude sont favorables à la consultation des habitants des communes concernées par un projet de parc éolien.

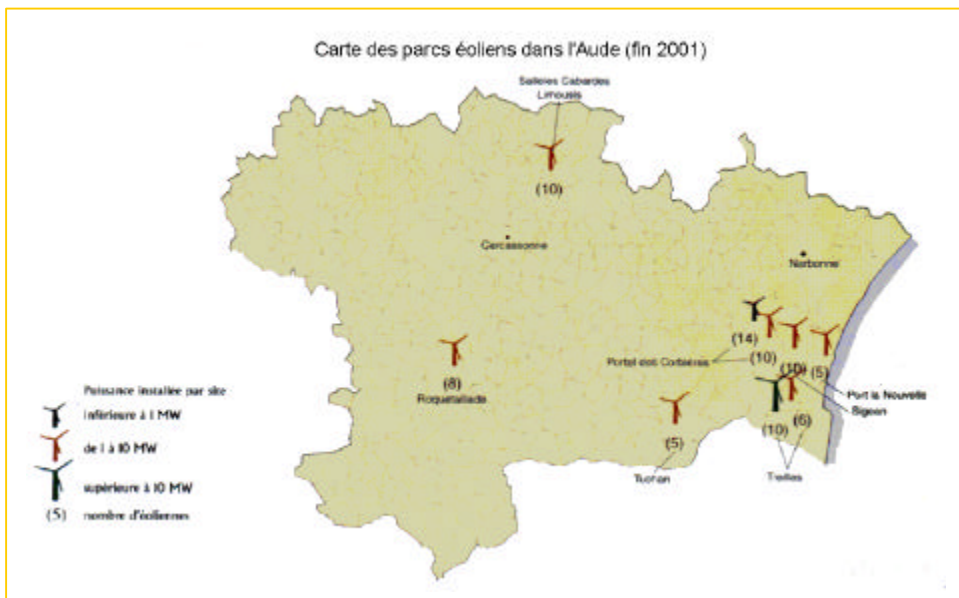
Les conditions du sondage

Le sondage a été réalisé entre le 17 décembre 2001 et le 16 janvier 2002:

- auprès d'un échantillon national représentatif de 2500 personnes
- auprès de 300 personnes dans 8 communes où se trouvent les parcs éoliens (Port-la-Nouvelle, Sigean, Portel-des-Corbières, Tuchan, Escales, Roquetaillade, Sallèles-Cabardès, Treilles),

Que représente la production actuelle dans le département ?
L'éolien produit 10 % de la consommation audoise

Les 6 parcs éoliens en service dans l'Aude assurent environ 10% de la consommation annuelle d'électricité du département.



Nouvelles règles

D'ici quelques semaines, tout projet d'implantation d'un parc éolien supérieur à 2,5 MW sera soumis à **enquête publique**. Le secrétaire d'Etat à l'Industrie l'a annoncé lors du colloque éolien qui s'est tenu début avril à Paris.

Confronté à l'augmentation des demandes de raccordement, le Réseau de transport d'électricité va remettre à plat la liste d'inscription des porteurs de projets. À partir du 1^{er} septembre, il y aura une condition pour rester dans cette liste : obtenir de la préfecture la **notification du délai d'instruction du permis de construire**.

1993, année d'envol du grand éolien dans l'Aude. C'est la date de création du premier parc éolien français à Portla-Nouvelle, d'une puissance installée de 2,2 MW. Depuis une décennie, le département est à la pointe en matière d'énergie éolienne. Il aura fallu attendre toutefois 1998 pour assister à l'édification d'un second parc, à Salles-Cabardès/Limousis.

Le véritable départ de la filière en France vient du programme Eole 2005. L'Etat a choisi des projets après appels d'offres : Roquetaillade ou Trilles (plus grand parc français à ce jour avec 20,8MW) ont ainsi vu le jour ; le site d'Escales/Conilhac-Corbières va suivre. Vous pouvez connaître leur fiche technique et leur production mensuelle grâce à un site Internet géré par l'ADEME (www.suivi-eolien.com).

Une accélération s'est produite après la publication de l'arrêté du 8 juin 2001, instituant de nouveaux tarifs de rachat de l'électricité. **L'an dernier, 21 MW supplémentaires ont été installés, portant la puissance éolienne à près de 49 MW.** La progression devrait être au moins aussi importante en 2002. Aujourd'hui, l'Aude dispose de la moitié de la puissance installée en éolien sur le territoire national. Les 64 aérogénérateurs de grande puissance assurent déjà 10% de la consommation électrique de l'Aude (particuliers ou entreprises, chauffage compris).

À l'horizon 2010, la délégation régionale de l'ADEME estime que le Languedoc-Roussillon pourrait fournir environ 1000 MW : 700 MW à travers des sites terrestres, 300 MW dans des parcs en mer.

* Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Directeur de la publication :
Michel Cornuet, président du CAUE 11.
Relecture : Jean-François Cousin,
ADEME Languedoc-Roussillon.
Chargé de mission éoliennes dans l'Aude :
Franck Turlan (06 79 72 90 87)